RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Marché n° 2026D17 – Travaux d'aménagement du casier 4 (phase 1 – alvéoles 4a et 4b) et réhabilitation des casiers 1, 2B, 2C et 3A

Date et heure limites de réception des offres :

Jeudi 10 décembre 2026 à 12:00

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BELLE ILE EN MER
56 RUE ALEXIS DANAN
HAUTE-BOULOGNE
56360 LE PALAIS
Tél : 0297318304

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Travaux d'aménagement du casier 4 (phase 1 - alvéoles 4a et 4b) et réhabilitation des casiers 1, 2B, 2C et 3A
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	3
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 5
3 - Les intervenants 5
3.1 - Conduite d'opération 5
3.2 - Assistance à maîtrise d'ouvrage 5
3.3 - Maîtrise d'œuvre 5
3.4 - Contrôle technique 5
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 5
4 - Conditions relatives au contrat 6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 6
5 - Contenu du dossier de consultation 6
6 - Présentation des candidatures et des offres 6
6.1 - Documents à produire 7
6.2 - Visites sur site 8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 8
7.1 - Transmission électronique 8
7.1.1 - Information concernant la plateforme Mégalis 9
7.1.2 - Contraintes informatiques 10
7.2 - Transmission sous support papier 10
7.3 - Rappels généraux 10
8 - Examen des candidatures et des offres 10
8.1 - Sélection des candidatures 10
8.2 - Attribution des marchés 10
8.3 - Suite à donner à la consultation 12
9 - Protection des données à caractère personnel 12
10 - Abandon de la procédure 13
11 - Renseignements complémentaires 13
11.1 – Questions des candidats en cours de consultation 13
11.2 - Procédures de recours 13
11.3 - Questionnaire destiné aux entreprises ne répondant pas à la consultation 13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Travaux d'aménagement du casier 4 (phase 1 - alvéoles 4a et 4b) et réhabilitation des casiers 1, 2B, 2C et 3A

Le projet porte sur l'aménagement de la première phase du casier 4 de l'ISDND de Stang Huète, limitée aux alvéoles 4a et 4b, et sur la réhabilitation définitive, par mise en place de leur couverture finale, des casiers 1, 2B, 2C et 3A.

Ne font pas partie du présent marché l'aménagement des alvéoles 4c et 4d (phase 2 du casier 4) ni la couverture finale du casier 3B, en cours d'exploitation, qui feront l'objet d'opérations distinctes. Les dispositions d'attente nécessaires à ces opérations futures, décrites au CCTP, sont en revanche comprises dans le marché.

Lieu(x) d'exécution :
840 Stang Huète
56360 LE PALAIS

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Terrassements, VRD, gestion du biogaz, des lixiviats et des eaux et travaux de couvertures des casiers et insertion paysagère
02	Étanchéité
03	Fourniture et approvisionnement de terres végétales, d'altérites/limons et de matériaux inertes

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45112500-0	Travaux de terrassement

Lot(s)	Code principal	Description
01	45112500-0	Travaux de terrassement
01	45232410-9	Travaux d'assainissement
02	45261420-4	Travaux d'étanchéification
03	45112500-0	Travaux de terrassement
03	44110000-4	Matériaux de construction

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre.
Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Assistance à maîtrise d'ouvrage

L'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par :

Ginger BURGEAP
143 avenue de Verdun
92443 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

Courriel : burgeap.dmc@groupeginger.com

3.3 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

SETEC ENERGIE ENVIRONNEMENT
Immeuble Central Seine
42-52 Quai de la Rapée
CS 71230
75583 Paris CEDEX 12

Tél. : 01 82 51 55 55
Courriel : environnement@setec.fr

3.4 - Contrôle technique

Le contrôleur technique sera désigné ultérieurement.

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par un coordonnateur désigné ultérieurement.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) et son annexe
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et leurs annexes (dont la liste exhaustive est fournie en annexe du présent règlement)
- Les documents graphiques dont la liste exhaustive est fournie en annexe du présent règlement
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) pour chaque lot
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) pour chaque lot
- L'attestation de visite pour les lots 01 et 02
- Guide pratique pour une intervention à Belle Ile
- Attestation sur l'honneur - Sanction Russie
- Formulaire de déclaration de co-traitance
- Formulaire de déclaration de sous-traitance
- Questionnaire destiné aux candidats ne répondant pas à la consultation

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Déclaration sur l'honneur du respect des dispositions de la loi n° 2014-873 du 4 aout 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte.	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'attestation de visite	Non
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Non

Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Non
Un mémoire technique comprenant les informations suivantes : - Mémoire technique de description des travaux à chaque étape associée aux ateliers et cadences prévus annexé de : •Lot 01 Liste des matériaux de BSP (locaux et issus du continent), drainage, réseaux lixiviat, biogaz, •Lot 02 Liste des géosynthétiques certifiés ASQUAL prévus •Lot 03 : identification des gisements proposés pour chaque matériau et résultats d'analyses dont dispose le candidat (identification GTR, analyse agronomique, pack ISDI) ; organisation de l'approvisionnement et dispositions de contrôle et de traçabilité des lots de livraison. - Performances en matière de protection de l'environnement ; - Description des moyens matériels prévus pour la réalisation du chantier y compris engins de chantier prévus ; - Description des moyens humains prévus pour la réalisation du chantier avec notamment le CV de l'encadrement du chantier. Pour le lot 02 l'ensemble des certificats ASQUALS des soudeurs et chef de chantier. Le certificat ASQUAL « Responsabilité de chantier » du responsable du chantier ; - Description des contrôles internes en vue de garantir l'atteinte des objectifs mesurés par le contrôleur extérieur ; - Description de la prise en compte de la coactivité avec l'exploitation ; - Description des accès envisagés jusqu'au chantier et des moyens.	Non
Plans et phasages des mouvements avec zones de stockage de matériaux.	Non
Calendrier prévisionnel des travaux	Non
Une notice environnementale décrivant les mesures prises pour : - Modalités de déplacement du personnel dédié au marché - Gestion des déchets issus du chantier - Mesure pour limiter les pollutions du milieu naturel environnant notamment la zone humide présente à l'Ouest de l'exploitation	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE). Il n'est pas permis aux entreprises de modifier les quantités.	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire pour les lots 01 et 02. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :
La visite collective du site (840 Stang Huète 56360 LE PALAIS) aura lieu le mercredi 25 novembre 2026.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh/.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
CC BELLE ILE EN MER
56 RUE ALEXIS DANAN
HAUTE-BOULOGNE
56360 LE PALAIS

Les formats de fichiers acceptés par le pouvoir adjudicateur sont les suivants : Word, Excel, Powerpoint, Winzip et Acrobat Reader.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties, si le candidat retenu ne dispose pas d'une signature électronique d'un niveau de certificat suffisant pour signer électroniquement un marché public (niveau 3 minimum).
Pour connaitre les différents niveaux de signature électronique, le candidat peut se renseigner sur le site https://www.francenum.gouv.fr/guides-et-conseils/pilotage-de-lentreprise/dematerialisation-des-documents/la-signature.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.1.1 - Information concernant la plateforme Mégalis

En cas d'indisponibilité de la plateforme le jour de la remise des plis et uniquement dans ce cas-là, le pli peut être envoyé par mail à l'acheteur via une plateforme sécurisée permettant l'envoi de fichiers volumineux. Il ne sera ouvert qu'après la date et l'heure limite de remise des plis.

Le fonctionnement en bonne et due forme de la plate-forme Mégalis Bretagne nécessite le respect de prérequis. Le candidat doit s'assurer de la configuration de son environnement informatique. L'outil offre un module pour tester la configuration de votre poste pour vous préparer à la réponse électronique le cas échéant. En cas de difficultés techniques, vous pouvez contacter le service d'assistance au 02 23 48 04 54.

Conseil aux candidats : le téléchargement des documents de consultation est libre. Cependant, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique correspondante et une adresse électronique valide permettant de façon certaine une correspondance électronique afin qu'il puisse

bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la consultation, notamment les éventuelles précisions ou report de délais.

7.1.2 - Contraintes informatiques

Tout document envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par le pouvoir adjudicateur sera réputé n'avoir jamais été reçu. Aussi, il est conseillé aux candidats d'utiliser un antivirus régulièrement mis à jour.

Par ailleurs, afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, les candidats ne doivent utiliser ni les exécutables (notamment les "Exe"), ni les "macros".

Le candidat doit faire en sorte que sa réponse ne soit pas trop volumineuse. Lorsque le candidat ne peut matériellement pas transmettre des documents (ou des objets) par voie dématérialisée, il est autorisé à utiliser l'une des autres voies de transmission prévues par le présent règlement.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7.3 - Rappels généraux

Dans le cas d'une offre présentée par un groupement, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus, ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Les offres, dans lesquelles un programme informatique malveillant serait détecté par le pouvoir adjudicateur, ne feront pas l'objet d'une réparation. Elles seront réputées n'avoir jamais été reçues.

⚠	**Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique.**
⚠	**Un dossier ZIP signé n'est pas accepté comme équivalent à la signature de chaque document qui constitue le dossier zip.**

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01

Critères	Pondération
1-Valeur technique	50.0
1.1-Méthodologie de réalisation étape par étape	*10.0*
1.2-Liste des matériaux de BSP, drainage, réseaux lixiviat, biogaz, prévus	*10.0*
1.3-Calendrier prévisionnel de travaux et cadence des travaux	*15.0*
1.4-Moyens humains (notamment encadrement de chantier – CV) et matériels affectés au chantier (notamment au regard du caractère ilien du projet)	*15.0*
2-Prix des prestations	40.0
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0

Pour le lot n°02

Critères	Pondération
1-Valeur technique	50.0
1.1-Méthodologie de réalisation étape par étape	*10.0*
1.2-Liste des géosynthétiques certifiés ASQUAL prévus	*10.0*
1.3-Calendrier prévisionnel de travaux et cadence des travaux	*15.0*
1.4-Moyens humains (notamment encadrement de chantier – CV) et matériels affectés au chantier (notamment au regard du caractère ilien du projet)	*15.0*
2-Prix des prestations	40.0
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0

Pour le lot n°03

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	70.0
2-Valeur technique	20.0
2.1-Qualité technique des matériaux	*10.0*
2.2-Organisation de l'approvisionnement	*10.0*
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.
La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.
La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Elles se dérouleront par phases successives, de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations listées ci-dessous. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

- Un acte d'engagement (contrat) signé par une personne dûment habilitée dans la mesure où il ne l'a pas déjà fourni dans son offre. L'attributaire s'engage à ne pas modifier son offre lors de cette signature
- Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat dans le cadre du marché (statuts ou K-bis ou équivalent, et, le cas échéant, pouvoirs internes signés)
- Un document d'habilitation du mandataire signé par les autres membres du groupement, en cas de groupement, et précisant les conditions de cette habilitation (personne(s) autorisées à signer le marché et toute ses modifications ultérieures)
- Les documents et attestations permettant de justifier ne pas être dans un des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L. 2141-1 et suivants du code de la commande publique, à savoir : une attestation de vigilance URSSAF, une attestation de régularité fiscale et la liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail (ou si vous n'employez pas ces salariés, une attestation de non-emploi)
- L'(les) attestation(s) d'assurance, ou à défaut un ou (des) justificatif(s) émanant d'un assureur garantissant que le l'attributaire obtiendra les couvertures pour l'(les) assurances requise(s) dans le cadre du marché
- S'il fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou d'une procédure étrangère équivalente, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet prouvant qu'il est autorisé à poursuivre son activité au-delà de la durée du marché
- Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Protection des données à caractère personnel

À l'occasion de la consultation du marché public et de l'obligation légale de recueillir certaines données, la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-mer, en sa qualité de responsable de traitement, récolte des données personnelles d'identification. Ces données sont destinées aux seuls services de l'intercommunalité en charge de leur traitement dans la limite de leurs attributions respectives, et ont pour finalité la gestion de l'ensemble de la consultation relative au marché public.

Dans le cadre de la consultation, les données traitées relatives aux candidats qui ne sont pas retenus, sont conservées pendant une période maximale de 5 ans à compter de la date limite de remise des offres.
Concernant le candidat retenu, les données personnelles sont conservées pendant 10 ans, après la fin du contrat.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel et à la loi n°78/17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification et droit à la limitation du traitement, pour des motifs tenant à votre situation particulière. Pour exercer vos droits vous pouvez adresser votre demande à l'adresse suivante : "dpd@cdg56.fr" ou à l'adresse : La cellule RGPD, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, 6 bis rue Olivier de Clisson, 56 000 Vannes.

La Communauté de Communes de Belle-Ile-en-mer s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au regard des risques d'accès accidentels, non autorisés ou illégaux, de divulgation, d'altération, de perte ou encore de destruction des données personnelles vous concernant. En aucun cas vos données communiquées ne feront l'objet d'une vente, d'un échange ou d'une location à des tiers, même à titre gratuit. Vous êtes toutefois informés qu'elles pourront être divulguées en application d'une loi, d'un règlement ou en vertu d'une décision d'une autorité réglementaire ou judiciaire compétente.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions décrites ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'informatique et des Libertés).

10 - Abandon de la procédure

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de mettre fin à la consultation, à tout moment de la procédure. Dans cette éventualité, aucune indemnisation ne pourra être allouée aux candidats. Conformément à l'article R. 2185-1 et suivants du Code de la commande publique, elle en informera les candidats dans les plus brefs délais.

11 - Renseignements complémentaires

11.1 – Questions des candidats en cours de consultation

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh/

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

11.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://www.ta-rennes.juradm.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

11.3 - Questionnaire destiné aux entreprises ne répondant pas à la consultation

Dans le cadre de la présente consultation, le pouvoir adjudicateur propose aux entreprises qui ne souhaitent pas y répondre de remplir un questionnaire de retour d'expérience, afin d'améliorer ses marchés publics et d'augmenter leur attractivité.

À cet effet, les entreprises ayant téléchargé le DCE mais choisi de ne pas déposer d'offre sont invitées à répondre au questionnaire par l'un ou l'autre des moyens suivants :

- Formulaire en ligne : https://forms.cloud.microsoft/e/88ibZ6qRgs
- Formulaire papier : disponible au format PDF modifiable dans le dossier « pièces administrative » du DCE, à retourner par mail à l'adresse commande.publique@ccbi.fr

Les entreprises souhaitant joindre des documents pertinents à cette enquête, notamment pour compléter leurs réponses, peuvent les adresser par mail à l'adresse commande.publique@ccbi.fr